

ENTRÉE EXPRESS



www.canada.ca/EntreeExpress

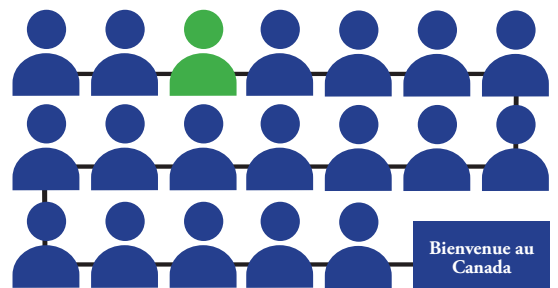
AVIS AUX EMPLOYEURS

Aider les employeurs à établir des liens avec les immigrants qualifiés

Le Canada modifie son système d'immigration économique afin d'offrir davantage de possibilités de recrutement aux employeurs et davantage d'occasions aux éventuels immigrants qualifiés.

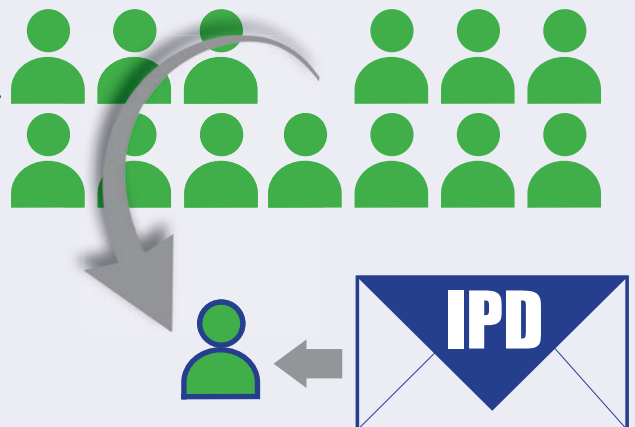
Transition de l'ancien système...

- Les demandes sont traitées dans l'ordre de leur réception.
- Les employeurs consacrent temps et argent pour recruter des personnes talentueuses de l'étranger.
- Le système compte de multiples intervenants et il est difficile de s'y retrouver.
- Les demandes de résidence permanente sont traitées dans un délai de 12 à 14 mois.



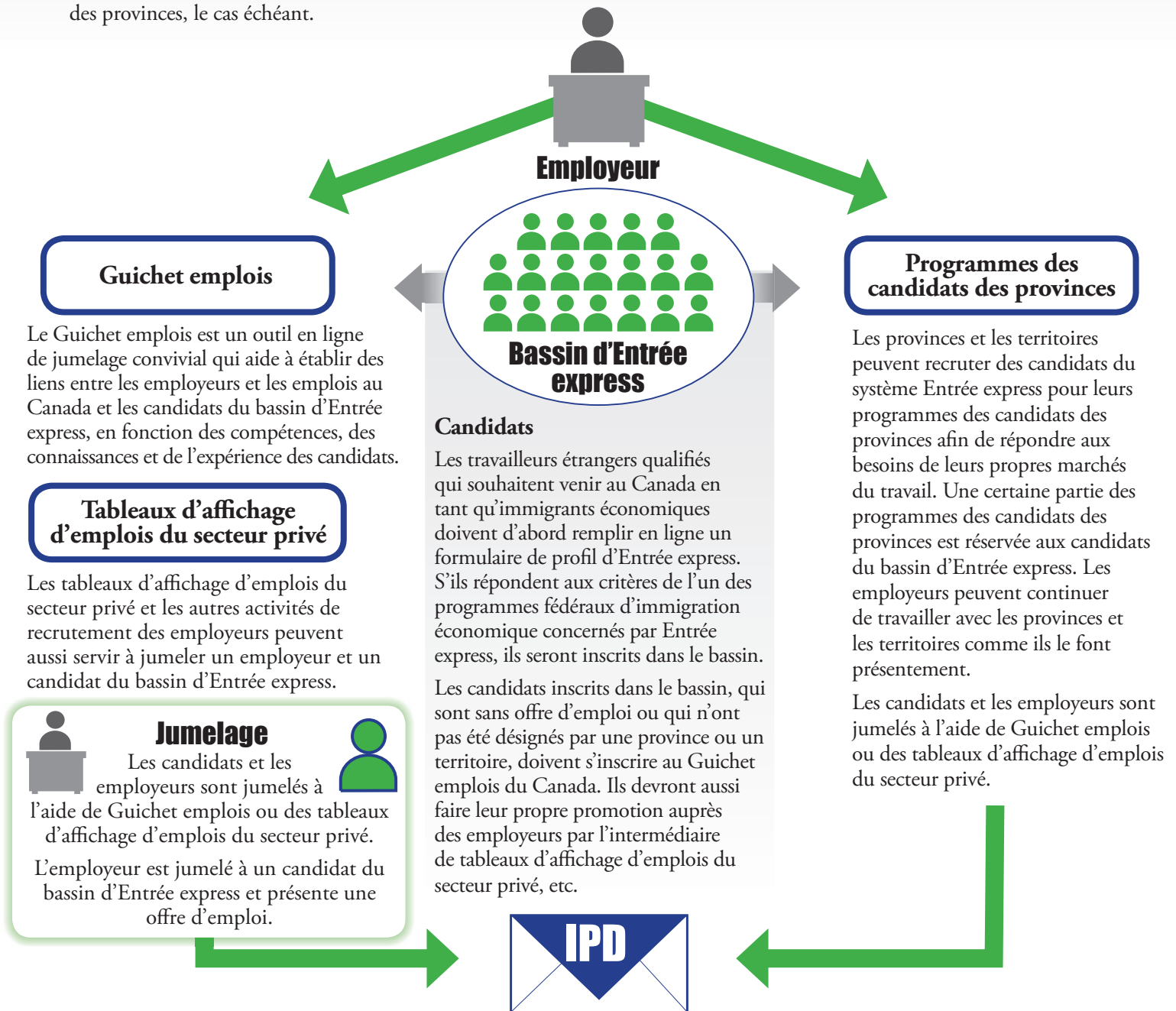
... à Entrée express

- Les employeurs canadiens jouent un rôle direct dans l'embauche d'immigrants économiques.
- Les candidats d'Entrée express qui ont une offre d'emploi valide ou qui ont été désignés par une province ou un territoire recevront rapidement une invitation à présenter une demande (IPD) de résidence permanente.
- Les employeurs auront accès à un bassin de candidats qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail de l'heure.
- Le nouveau Guichet emplois amélioré jumelle les candidats d'Entrée express avec des employeurs canadiens admissibles.
- Il n'y aura aucuns frais pour traiter les demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)* associées aux demandes de résidence permanente.
- Les demandes de résidence permanente seront traitées en six mois ou moins dans 80 % des cas, de la réception d'une demande complète à la décision définitive.



Comment accéder aux candidats du bassin d'Entrée express

Les employeurs peuvent embaucher des travailleurs étrangers qualifiés pour répondre à leurs besoins lorsqu'ils sont incapables de trouver des Canadiens ou des résidents permanents aptes à pourvoir des postes vacants. Les employeurs ont le loisir d'utiliser les pratiques actuelles qu'ils préfèrent pour recruter et embaucher du personnel. Ils peuvent aussi recruter des candidats par l'entremise du Guichet emplois du Canada, des tableaux d'affichage d'emplois du secteur privé et des programmes des candidats des provinces, le cas échéant.



Invitation à présenter une demande

Les candidats inscrits dans le bassin seront évalués et classés en fonction de critères reconnus comme indicateurs de la réussite économique d'un nouvel arrivant au Canada. Seuls les candidats qui ont obtenu les notes les plus élevées ainsi que ceux qui ont une offre d'emploi valide ou qui ont été désignés par une province ou un territoire seront invités à présenter une demande de résidence permanente.

Les candidats auront 60 jours pour présenter une demande de résidence permanente au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), de la catégorie de l'expérience canadienne ou d'une partie du Programme des candidats des provinces.

Citoyenneté et Immigration Canada traitera en six mois ou moins la majorité des demandes de résidence permanente dûment remplies qu'il aura reçues. (Une demande est dûment remplie lorsqu'elle est accompagnée de toute la documentation à l'appui requise.)

*Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT)

Il se peut que des employeurs aient besoin d'obtenir une EIMT d'Emploi et Développement social Canada. Il n'y a aucuns frais de traitement pour les demandes d'EIMT associées à des demandes de résidence permanente.